



Licenciement pour faute et mésentente

Par **Ubu**, le **30/03/2011** à **11:38**

Bonjour,

je me demande comment peut-on refuser son licenciement, et puis ce à quoi l'on a le droit ?
Je suis en CDI depuis 2 ans et pour une faute qui est minime et qui a été réparée, mon employeur m'a convoqué. Il m'a dit qu'il n'avait rien à me reprocher professionnellement, à part cette erreur, mais qu'il n'avait plus confiance en moi et que de toute façon il avait un problème humain avec moi, en gros qu'il ne m'aime pas. Comment doit il justifier mon licenciement s'il veut vraiment me voir partir ?

Qu'ai je le droit de faire ?

Merci de votre réponse !

Par **P.M.**, le **30/03/2011** à **12:44**

Bonjour,

C'est plutôt en fonction des motifs invoqués dans la lettre de licenciement que l'on peut apprécier s'il est contestable ou pas...

Par **Ubu**, le **30/03/2011** à **13:02**

Merci de la réponse ! Il faut donc attendre une lettre de licenciement ?

Ei s'il on estime que c'est contestable, que doit on faire ? Prud'hommes ? Ou bien refuser de quitter l'entreprise ?

Par **P.M.**, le **30/03/2011** à **13:44**

Si l'employeur décide d'entamer la procédure, vous devrez être convoqué à un entretien préalable au cours duquel je vous conseillerais de vous faire assister de préférence par un représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié... Lors de cet entretien vous aurez l'occasion de vous expliquer sur les motifs qui vous seront exposés...

Si l'employeur décide de vous licencier, il doit vous le notifier et c'est à ce moment que vous pouvez le contester réellement d'abord éventuellement par lettre recommandée avec AR

même si ce n'est pas obligatoire puis ensuite devant le Conseil de Prud'Hommes, car il n'est pas question de vous imposer de force dans l'entreprise...

Je vous propose [ce dossier](#)